

# Rapport d'activité 2019-2020





Le rapport d'activité signe toujours la fin de la saison de chasse. Cette saison 2019/2020 restera longtemps dans nos mémoires. Elle aurait dû s'achever le 29 février 2020. Début mars, une prolongation d'un mois a été accordée laissant la possibilité de chasser le sanglier jusqu'au 31 mars. Puis le COVID-19 est apparu, la France fut placée en confinement le 17 mars et la chasse fermée jusqu'à nouvel ordre.

A l'heure où je rédige cet éditorial, il est toujours interdit de chasser sur l'ensemble du territoire et personne ne sait combien de temps cela va durer.

En espérant et en attendant la levée de cette interdiction, votre Fédération et son personnel sont heureux de vous présenter leurs travaux ainsi que les fruits de la participation de l'ensemble des chasseurs du département et de leurs représentants bénévoles qui œuvrent sans relâche à la pratique d'une chasse vécue en toute sécurité et mise au service de la promotion et de la défense de la ruralité.

Jean-Bernard PORTET  
Président de la FDC31

<b>L'année 2019-2020 en images</b> .....	<b>4</b>
<b>Vie fédérale</b>	
Partenaires et Conventions .....	<b>8</b>
Partenariat FRCO .....	<b>9</b>
<b>Service Adhérents</b>	
Espace adhérents .....	<b>13</b>
Réglementaire / Nuisibles .....	<b>14</b>
<b>Service Formations</b> .....	<b>17</b>
<b>Service Suivi Faune sauvage</b>	
Migrateurs : Palombes /Bécasses .....	<b>20</b>
Lièvre .....	<b>22</b>
Perdrix rouge .....	<b>23</b>
Faisan / GIC Petit gibier .....	<b>24</b>
Chevreuil .....	<b>26</b>
Cerf .....	<b>28</b>
Sanglier / Points noirs .....	<b>30</b>
Isard .....	<b>32</b>
Galliformes de montagne .....	<b>33</b>
Registre de battue .....	<b>34</b>
<b>Service Dégâts de gibier</b> .....	<b>35</b>
<b>Service Environnement</b>	
Agrifaune / CIFF / Mileoc / Corribior .....	<b>37</b>
Habios / Canal St Martory .....	<b>39</b>
Friches urbaines .....	<b>40</b>
<b>Suivi Sanitaire</b> .....	<b>41</b>
<b>Service Communication</b> .....	<b>42</b>
<b>Service Guichet Unique</b> .....	<b>43</b>
<b>Les élus de la FDC31/ Le personnel fédéral</b> .....	<b>44</b>

# Rétrospective de l'année cynégétique

Petit tour de l'actualité qui a marqué l'année 2019 et le début de 2020.



*La livraison des miradors s'est faite sous la pluie !*

Cette année encore l'accent est mis sur la sécurité.

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne donne les moyens à ses adhérents



de sécuriser leur activité en leur proposant des outils tels que les panneaux de signalisation, les gilets et casquettes fluo ou encore les miradors.

L'opération miradors initiée il y a 3 ans par la FDC 31 suite à la demande de plusieurs adhérents territoriaux, connaît un beau succès.

Cette année, 210 miradors ont été livrés à 50 adhérents territoriaux, ce qui porte à 700 le nombre de postes de tir surélevés installés en 3 ans dans tout notre département.

**Bravo !**



## Le permis national à 205 €

**La baisse du prix de la validation nationale** a été la 1ère mesure mise en place dès l'adoption de la réforme de la chasse.

Une disposition qui a séduit plus de 50% des chasseurs en Haute-Garonne .

Pour une délivrance rapide des validations, l'équipe du service Guichet Unique est renforcée durant tout l'été.

## Chantier des mares

Un nouveau chantier de réaménagement des mares a été conduit durant l'année 2019.

Fin novembre, on comptabilisait **25 mares restaurées sur 6 communes du GIC Nère Louge.**

Merci aux propriétaires et aux chasseurs pour leur engagement.



## Rencontre avec le Préfet

A l'automne 2019, Jean-Bernard PORTET, notre Président, a été reçu par Etienne GUYOT, Préfet de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et de la Haute-Garonne, accompagné de Yves Schenfeigel Directeur de la DDT 31.

Une entrevue cordiale et très constructive .

## Le GIF a fêté ses 30 ans

A l'occasion de son 30ème anniversaire, le Groupement d'Investigation de la Faune sauvage, spécialisé dans le suivi de l'oiseau bleu, a édité un livre retraçant son histoire depuis sa création. Dans notre département chacun des 30 paloumayres constituant le réseau de suivi, a reçu ce livre en remerciement de son investissement.



## Cardeilhac, chasse formatrice

En partenariat avec l'Office National des Forêts, la Fédération organise des battues au chevreuil destinées à sensibiliser les chasseurs à l'organisation d'une battue dans le respect des règles élémentaires de sécurité. Ces battues sont organisées au sein de la forêt Domaniale de Cardeilhac avec une mise à disposition du local de l'arboretum par la communauté des communes du Comminges que nous remercions. Ces journées sont également destinées à faire découvrir la chasse du chevreuil.

## Inauguration du sentier pédagogique de Capens

C'est en novembre 2019 que le maire de la commune de Capens avait invité les différents partenaires impliqués dans le projet de sentier pédagogique. La FDC31 a participé en confectionnant la maquette des 10 panneaux qui jalonnent le sentier.



## Les perdrix grises équipées

6 perdrix grises de montagne ont été équipées de balises GPS sur la commune d'Artigue (31).

Ces équipements permettent de signifier l'intérêt d'ouvrir les milieux et de vérifier leur occupation par les espèces de gibier de montagne.



## Renouvellement des louvetiers

Maurice St Criq, Président de l'association des louvetiers, a remis l'insigne aux 6 nouveaux louvetiers de notre département.

Ils rejoignent ainsi la grande famille des lieutenants de louveterie de Haute-Garonne qui compte 36 personnes bénévoles mandatées par l'Etat.

**Une belle mission au service de la population.**



## Chasse du sanglier jusqu'au 31 mars

Le décret du 29 janvier 2020 a permis aux Préfets d'allonger la période de chasse au sanglier jusqu'au 31 mars.

Le Préfet a suivi les recommandations de la FDC 31 et a modifié l'Arrêté Préfectoral dans ce sens.

Une façon de permettre aux chasseurs d'intervenir en cas de dégâts aux cultures.



# Partenaires et Conventions



## La Fédération des chasseurs de la Haute Garonne travaille en relation avec de nombreuses structures et plusieurs partenaires.

- ◆ Des conventions sont signées avec le **Conseil Départemental 31** pour la gestion de la forêt de Buzet sur Tarn, la prévention des noyades de grand gibier sur le Canal de St Martory, ou encore le partage de compétences sur la gestion des habitats par exemple.
- ◆ Avec **l'OFB et la DREAL**, la convention de mise à disposition d'un technicien à l'équipe ours permettant de veiller au respect de la charte relative à la pratique de la chasse tout en prenant compte la présence de l'ours.
- ◆ Des relations de coopération transpyré-

néenne en matière de faune sauvage font l'objet d'une convention de suivi avec le **Val d'Aran**.

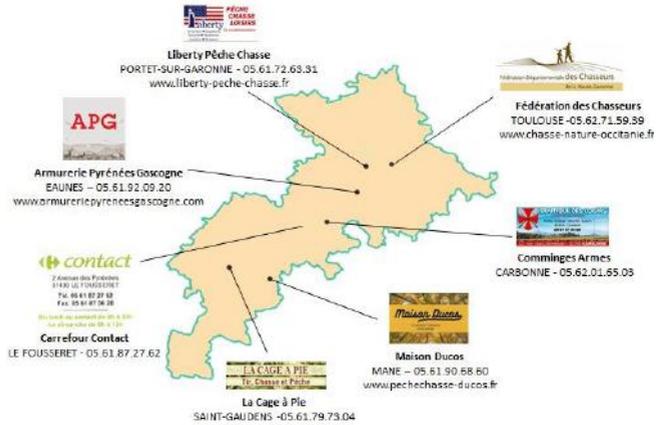
- ◆ Des liens sont entretenus avec la **Chambre d'Agriculture 31**, grâce aux formations des agriculteurs aux techniques et à la réglementation du piégeage ou des formations au permis de chasser. La Chambre d'Agriculture est aussi un partenaire technique sur la gestion de l'interculture.
- ◆ Une convention de partenariat sur les documents d'urbanisme est active avec la **Fédération de Pêche** depuis 2015 avec renouvellement annuel.



Et aussi des partenariats avec Arbres et Paysages d'Autun, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Réseau 31, la FRCO, le Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée.... sur différents projets relatifs à la faune sauvage ou à la gestion des habitats.

## Partenaires de la collecte de cartouches en 2019-2020

Les Fédérations départementales ont des missions similaires qui peuvent être coordonnées et mutualisées. Les compétences du pôle d'ingénierie de la FRC Occitanie permettent cette mutualisation autour de projets territoriaux, et l'obtention des financements régionaux, nationaux ou européens pour les réaliser (Habios, Viafauna...).



Une entreprise de l'Aveyron vient collecter les cartouches tous les ans au siège de la FDC31.

### Communication :

La Fédération Régionale des Chasseurs est porteuse de projets sur la communication à destination du grand public.

En plus d'être coordinatrice de l'évolution du site internet, elle relaie nos actualités départementales via les réseaux sociaux (Facebook ) et propose des vidéos sur sa chaîne Youtube.



### Naturo'Bus

La Fédération Régionale met un bus pédagogique à disposition de la Haute-Garonne. Depuis 2 ans maintenant la FDC 31 utilise cet outil à chaque opération de vulgarisation d'Education à la Nature.

Le Naturo'bus se révèle très captivant dans les manifestations où il est présenté.



## Via Fauna : un programme pour étudier les continuités écologiques

La FDC 31 est partie prenante du projet Via Fauna porté par la **Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie** et cofinancé par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et l'Europe.

Ce projet vise à améliorer les connaissances sur les interactions entre les continuités écologiques de la faune et les infrastructures de transport.

Dans le cadre de cette étude, la Fédération 31 a proposé d'équiper 6 animaux à l'aide de colliers GPS.

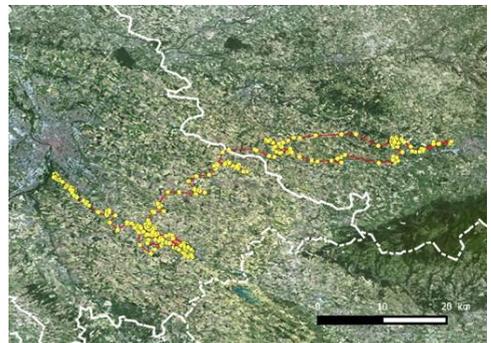
Certains résultats sont pour le moins surprenants. Par exemple, un sanglier mâle équipé sur la commune de Toulouse secteur Pech-David, a parcouru plus de 300 kilomètres en un mois pour aller rejoindre les communes de Baziège (Haute-Garonne) puis de Castres (Tarn), en franchissant deux autoroutes et le Canal du Midi.

### Quel parcours !

L'apport de ces données est primordial pour comprendre et valider la théorie selon laquelle

ces animaux occupent un territoire d'échelle régionale et ne se cantonne pas à quelques communes.

Par ailleurs, elles montrent que les sangliers sont capables d'utiliser des ouvrages passant sous les principaux axes routiers même si ces derniers ne leur sont pas spécifiquement dédiés, du moment qu'ils présentent des caractéristiques adaptées (dimensions, végétation, etc.)



*En jaune, les points GPS de passage du sanglier*



Projet cofinancé par Le Fonds Européen de Développement Régional

Suivez le projet sur Facebook :  
Via Fauna Mipy





## Expertise sur collisions ferroviaires avec les ongulés sauvages

Dans le cadre de la convention régionale entre la SNCF et la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, une étude a été menée sur 4 départements (Ariège, Haute-Garonne, Hérault et Tarn et Garonne) pour minimiser les collisions ferroviaires avec les ongulés sauvages sur 5 points noirs.

La mission déléguée aux FDC et à la FRCO consistait à faire une expertise de terrain sur les déplacements des espèces de grand gibier, en complément de la modélisation développée par le bureau d'études Terroiko.

Ce travail a permis d'aboutir à des propositions d'aménagements concrets qui seront mises en œuvre dès 2020.



### Suivi inter départemental des espèces



Plusieurs départements de la région collaborent sur des actions communes de suivi des espèces.

C'est le cas de la FDC 31 et FDC 65 pour les comptages Cerfs et Perdrix grises de montagne entre Barousse, Hourmigué et Vallée d'Oueil.



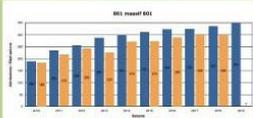
## Espace adhérents

L'espace adhérent est accessible depuis notre site internet. C'est un outil spécifique destiné à mieux communiquer avec les adhérents territoriaux sur les plans de chasse, les dégâts, les circulaires ...

**185**  
demandes  
PDC internet

Suivez  
l'évolution de  
vos  
**Plans de chasse**

En choisissant **Plan de chasse / Graphiques**, vous trouverez l'**historique et la répartition** des réalisations par espèce, sur votre territoire, votre massif et sur l'ensemble du département.



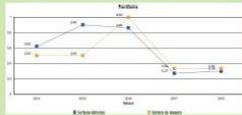
ETAT DES DÉGÂTS  
SANGLIER  
-----  
-----  
-----

Commune	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre
100	100	100	100	100	100	100	100	100
101	101	101	101	101	101	101	101	101
102	102	102	102	102	102	102	102	102
103	103	103	103	103	103	103	103	103
104	104	104	104	104	104	104	104	104
105	105	105	105	105	105	105	105	105
106	106	106	106	106	106	106	106	106
107	107	107	107	107	107	107	107	107
108	108	108	108	108	108	108	108	108
109	109	109	109	109	109	109	109	109
110	110	110	110	110	110	110	110	110

En choisissant **Dégâts / Dossier** vous obtenez la liste des **dossiers de dégâts** par demandeur, en surface et en valeur, sur votre territoire.

Consultez  
les dossiers de  
**dégâts** en cours  
et l'historique

En choisissant **Dégâts / graphique** vous obtenez la **courbe d'évolution** sur 5 ans des dossiers de dégâts: en surface et en nombre pour votre territoire, votre massif, et le département.



Consultez  
les documents  
**administratifs** de  
votre territoire

En choisissant **Territoire / Documents**, vous obtenez les **documents de votre territoire** : arrêté d'agrément, compte-rendu d'AG, facture plan de chasse...



En choisissant **Circulaires / Documents AG / Flash Info**, ou modèles documents, retrouvez les **documents du gestionnaire**.  
Kit AG, tarifs des pièges, planning des formations, flash info, enquête sanglier ...

### Prêt de matériel

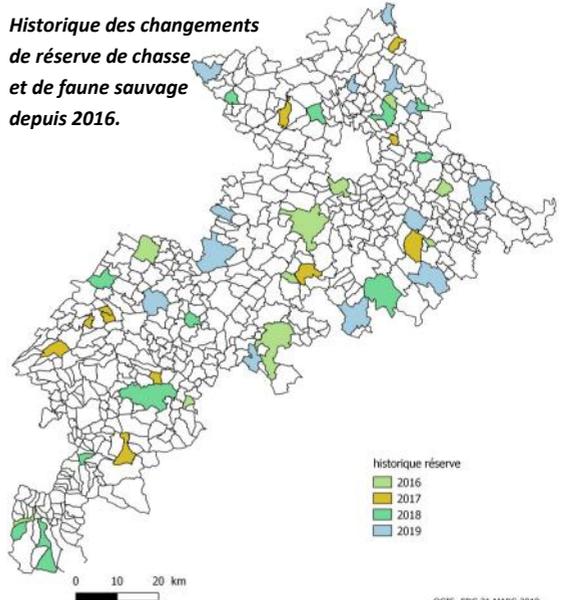
Pour vos forums d'associations, ou les animations de village, la FDC vous prête du matériel d'exposition : animaux, plaquettes, affiches, déroulants ...

Le service cartographie de la Fédération vous aide dans votre projet de **changement de réserve de Chasse et de Faune sauvage**.

En 2019, 14 dossiers ont été déposés auprès de l'administration.

**Date limite des demandes : janvier pour une mise en place la saison suivante.**

*Historique des changements de réserve de chasse et de faune sauvage depuis 2016.*



## Procédure pour le traitement de votre Assemblée Générale

**Sous réserve que la réglementation relative à l'épidémie de coronavirus vous permette d'effectuer votre assemblée générale**, vous pourrez nous transmettre par courrier votre dossier modificatif qui devra comporter les documents suivants.

Par le décret du 23 décembre 2019, en particulier en matière de gestion des ACCA/AICAF/AICA, la **FDC 31 est désormais en charge de la validation de vos modifications de statuts, du règlement intérieur et de chasse.**

Pour vous permettre la déclaration de vos modifications, vous pourrez nous transmettre par courrier votre dossier qui devra comporter les documents suivants :

- ◆ Compte rendu de l'assemblée générale accompagné de la copie de la convocation et de la feuille d'émargement (modèles FDC 31)
- ◆ Statuts modifiés (modèle FDC 31)
- ◆ Règlement intérieur et règlement de chasse modifiés (modèle FDC31)
- ◆ Cerfa déclaratif des dirigeants élus en 2020 (conseil d'administration et bureau)
- ◆ Fiche adhérent FDC 31 (coordonnées des dirigeants et désignation du contact internet)

Nous transmettrons votre dossier à la Sous-Préfecture pour procéder à l'enregistrement des dirigeants et de la modification de vos statuts. Un récépissé de dépôt vous sera transmis.

Après vérification de vos nouveaux statuts, du règlement intérieur et du règlement de chasse nous vous transmettrons un document approuvant vos modifications.

Le « kit AG 2020 » sera envoyé par courriel à toutes les ACCA/AICAF/AICA du département.

Ce dossier sera également accessible depuis le site internet via votre « espace adhérent »

Espace adhérent

Si vous souhaitez recevoir les documents en format modifiable (hors PDF) merci de nous faire la demande par courriel : [fdc31@chasseurdefrance.com](mailto:fdc31@chasseurdefrance.com)

**Pour les associations hors ACCA/AICAF/AICA**, nous vous rappelons que toute déclaration de modification (statuts et dirigeants) doit être effectuée à la Sous-Préfecture de Muret. Pour les associations à jour de cotisation, vous pouvez nous transmettre vos documents (compte rendus, statuts et dirigeants), nous les déclarerons au service association de la Sous-Préfecture.



## Analyse des 109 retours de bilans de captures des principales espèces classées nuisibles Saison 2018-2019 (sur les 13 espèces de notre département)

RAGONDIN	CORNEILLE	RENARD	FOUINE	PIE BAVARDE
1527	337	483	108	1509



### La liste des espèces « nuisibles » en Haute-Garonne

Les espèces telles que belette, fouine, martres, putois, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes et étourneau sansonnet sont des espèces dont la destruction n'est possible que si un arrêté ministériel l'autorise. Pour permettre leur régulation par piégeage ou par destruction à tir, la FDC 31 et l'association des piégeurs agréés de la Haute Garonne (ADPA 31) se sont battues pour faire valoir la nécessité de régulation de certaines de ces espèces dans le département. Un dossier a été présenté au Préfet de la Haute-Garonne qui l'a soumis aux instances nationales.

Voici les espèces classées « nuisibles » sur le département de la Haute-Garonne :

**Espèces invasives** : ragondin, rat musqué, vison d'Amérique , chien viverrin, raton laveur et bernache du canada

**Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts** : renard, fouine, martre (uniquement communes de montagne), corneille, pie bavarde, lapin de garenne (dans certaines communes ou lieux de communes) et pigeon ramier du 1er avril au 30 juin dans certaines parties du département et sous conditions.

Toutes les informations réglementaires sur la liste des espèces « nuisibles » et moyens de régulation sont accessibles dans notre rubrique internet : menu réglementation -generale/les-nuisibles



## Service Formation





**83,70%**

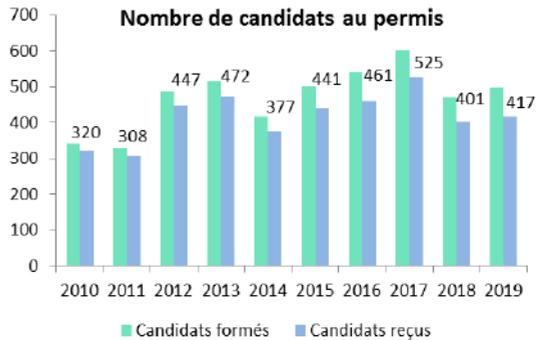
En Haute-Garonne, le taux de réussite à l'examen du permis de chasser de l'année 2019, est parmi les meilleurs de France

En 2019, il y a eu 5 sessions de formation du permis de chasser pour 535 candidats inscrits. Parmi eux, 498 ont passé le permis et 417 ont obtenu l'examen.

## 10% de femmes chasseuses



Notons qu'en 2019, 41 chasseuses ont été reçues à l'examen du permis de chasser, soit 10 % des nouveaux chasseurs.



## 54 agriculteurs formés

Dans le cadre du programme de formation Vivea de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, des formations de permis de chasser et de piégeurs agréés sont proposées aux agriculteurs du département. La FDC31 a formé 54 exploitants au permis de chasser en 2019 et 43 ont été reçus à l'examen.



## Chasse accompagnée

20 chasseurs ont suivi cet apprentissage pour se familiariser à la pratique de la chasse avec un parrain, dès l'âge de 15 ans.

## Chasse à l'arc

61 personnes ont choisi de suivre la formation chasse à l'arc au cours de 2 sessions de l'année 2019.

## Garde Chasse particulier

En 2019, une session de formation de 2 jours organisée à la Fédération, avec la participation de l'ONCFS (devenu OFB depuis), a permis de former 31 gardes chasse particuliers.



## Piégeage

Tous ceux qui souhaitent piéger doivent suivre une formation théorique et pratique pour obtenir un agrément.

En 2019, sur les 4 sessions proposées, ils étaient 83 à devenir piégeurs.

## Chef de battue

Depuis plusieurs années, le service formation a mis les moyens pour former tous les chasseurs désireux de devenir responsable de battue.

En 2019, 5 sessions de formation initiale ont été nécessaires pour former 119 chasseurs et 2 sessions de remise à niveau pour les 96 personnes à "recycler".

## Hygiène de la venaison

1 session a permis à 27 participants de se former aux bonnes pratiques de l'hygiène de la venaison.

## Service suivi Faune Sauvage





En Haute-Garonne pendant 1 mois et demi, 30 paloumayres complètent leur carnet d'observation du haut de leur arbre ou de leur pylône. Ces informations permettent de décrire le déroulement de la migration de l'oiseau bleu. Cette année seulement 11 carnets ont été retournés, ne permettant pas d'apprécier avec finesse les résultats.

## Migration :

Dans notre département, il a fallu attendre fin octobre 2019 pour enregistrer le 1er mouvement significatif de migration. Ensuite un nouveau pic a été enregistré vers le 11 novembre : passages d'une intensité exceptionnelle à cette période là depuis la création du réseau. Les données récoltées depuis 30 ans montrent une évolution positive du flux migratoire, nous sommes passés de 1.5 vol vus par jour par poste à plus de 6.5.

Les observations journalières de vols et de palombes vus augmentent légèrement par rapport aux années passées. Par contre étran-

gement, la pression de prélèvement n'est pas corrélée avec les observations. Ceci confirme bien que la réussite

tient à la pose des vols inférieurs à 100 palombes.

Hivernage : Les dortoirs du sud du département hébergent plus de 20 000 oiseaux hivernant dans notre département.

Ce phénomène s'amplifiant, nous cherchons à prospecter les bois du nord du département, avec l'aide des paloumayres de ce secteur, pour approfondir les connaissances de l'oiseau bleu.

## **2019, comptage très atypique.**

En France, c'est sur le littoral atlantique que le flux migratoire est le plus dense. C'est pour cette raison que le GIFS (Organisme national de suivi des palombes) procède à des comptages sur les cols basques à l'automne de chaque année. En 2019, la migration a été particulièrement atypique, avec seulement 320 000 palombes recensées au franchissement des Pyrénées. Probablement que de nombreux oiseaux sont passés après la période de présence des observateurs.





## CHASSADAPT : déclarez en toute simplicité !

Depuis la saison 2019-2020, les chasseurs peuvent déclarer leurs prélèvements Bécasse sur ChassAdapt.

C'est une application qui s'utilise sur le téléphone et évite le carnet papier plus contraignant. Plus de 10% des bécassiers ont déjà fait ce choix.

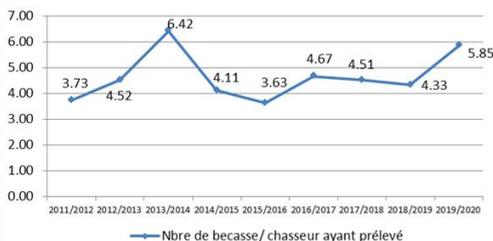


Sur la saison 2019-2020 : **5518** carnets bécasse papier ont été distribués, et **635** demandés via ChassAdapt soit au total 200 demandeurs de moins que l'an dernier.

Sur un échantillon de 812 carnets saisis, 303 bécassiers ont prélevé au moins 1 oiseau soit 37% des détenteurs de carnet.

Pour ces 303 chasseurs, le prélèvement moyen est estimé à 5.85 bécasse pour la saison 19/20.

**Nbre de bécasse/chasseur ayant prélevé**



Cette valeur moyenne est variable selon les chasseurs :

- 55 % des chasseurs ont prélevé moins de 5 bécasses (65% l'an passé)
- 36 % en ont prélevé de 5 à 15 (29% en 2018)
- et 9 % plus de 15 oiseaux (6 % l'an passé).

Au vue de cette répartition nous constatons que sur la saison 2019-2020 le nombre de bécassiers ayant prélevé au moins 15 oiseaux est en augmentation. Les prélèvements se répartissent de mi-novembre à fin décembre avec un pic la semaine du 21 au 30 novembre.

Le graphique ci-contre indique que le prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé fait un bon de plus de 1.5 bécasse supplémentaire. Ce chiffre se rapproche du meilleur prélèvement de 6.42. enregistré en 2013.



Le lièvre présent dans tout le département fait l'objet d'un suivi par comptage de nuit au phare durant l'hiver.

Suite à la diminution de 2012, la valeur de l'IK s'est stabilisée aux environs de 1, pendant 7 ans. **Cette année, cette valeur est remontée à 1.13 animal vu au km**, de moyenne départementale.

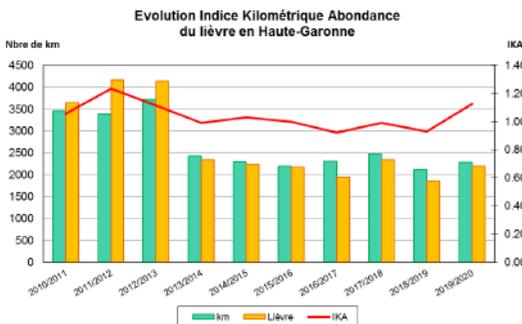
Cet hiver on rencontre 3 évolutions différentes :

- les pays qui ont un IK en **augmentation**, Co-teaux du Gers et de Gascogne, Lauragais et

Toulousain, pour atteindre ou dépasser la valeur de 1.

- un IK qui se **stabilise** autour de 0.90 dans le Pays du Volvestre .

- le pays Pyrénées Centrales confirme sa **chute** avec un indice divisé par 2 en 3 ans, avec une valeur de 0.27 lièvre au km parcouru.



## 63 Comptages

Cet hiver, 63 sorties nocturnes ont permis aux techniciens de la FDC31 accompagnés des chasseurs, de prospecter 116 communes.

51 autres communes ont été explorées par les chasseurs seuls, autorisés par une convention signée avec la Fédération (avec ou sans prêt de matériel).

Nous pouvons noter la qualité des deux méthodes de comptages car, dans un cas comme dans l'autre, les résultats sont cohérents.



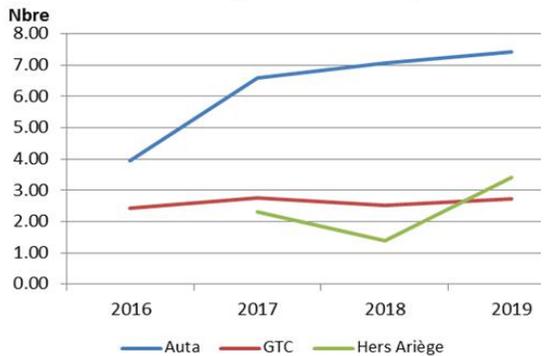
La méthode de comptage "au chant" dite "**magnéto**", effectuée par les chasseurs en collaboration avec la FDC31 et l'ONCFS, est maintenant appliquée sur 22 circuits répartis dans les GIC conventionnés Gestion Durable de la perdrix rouge. Après avoir été testée plusieurs années, elle donne une meilleure corrélation entre les chiffres obtenus et le "ressenti terrain".

Les résultats sont consolidés par les comptages d'été.

Sur le GIC de l'Auta, après 12 ans d'existence, nous avons comptabilisé en 2019 plus de 7 couples /100 ha.

Sur les GIC plus récents, les densités sont de 2 à 3 couples / 100 ha.

## Densité de couples sur les GIC perdrix



Les comptages se font au lever du jour





Pendant la période de reproduction, les coqs chantent, ce qui permet de les dénombrer.

Dans les 3 GIC conventionnés, 100 points d'écoute sont localisés sur les territoires de ces GIC.

Ces opérations réalisées en mars-avril, permettent de mesurer l'efficacité du repeuplement et de la gestion pratiquée par les chasseurs.

Les résultats des comptages indiquent qu'après une forte augmentation des populations les années suivant la création du GIC, une stabilisation s'installe.

**Seuls dans des biotopes favorables à l'espèce, les efforts de gestion sont bénéfiques.**

Nous devons attendre quelques années pour le confirmer sur le nouveau GIC Terre Lauragaise.

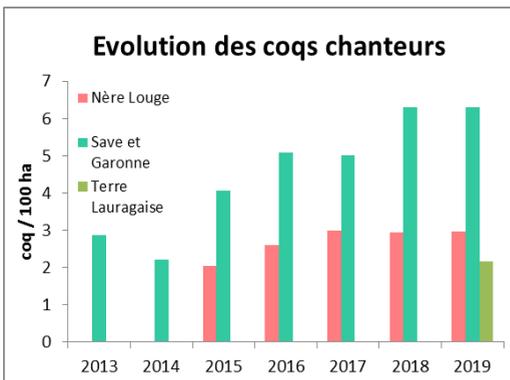
Après plusieurs années nous notons un bon dynamisme des populations sauvages.

## Zoom sur le GIC Save et Garonne

Grâce à ses très bons résultats, ce GIC a bénéficié d'une 1<sup>ère</sup> attribution de 46 faisans sauvages pour la saison 2018-2019. Les prélèvements ont été réalisés à hauteur de 14.

L'attribution pour la saison 2019-2020 a été fixée à 49 faisans sur l'ensemble de ce territoire.

Sur les GIC Nère Louge et Terre lauragaise, les niveaux de population ne permettent pas encore de prélèvements.



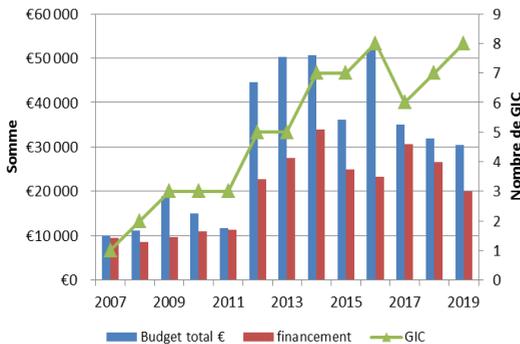
## 8 Groupements d'Intérêt Cynégétique petit gibier pour une gestion durable de la chasse du petit gibier.

**Un Groupement d'Intérêt Cynégétique** est un outil qui permet de regrouper plusieurs détenteurs de droit de chasse pour favoriser la gestion durable des espèces de Petit Gibier.

Cette démarche se fait à l'initiative des chasseurs, qui souhaitent installer une souche naturelle ou améliorer les densités existantes.

Il est nécessaire de travailler simultanément sur le suivi des espèces, la gestion de la chasse et l'aménagement des milieux. Le rôle de la FDC dans ces GIC, est d'apporter un soutien technique et financier.

Le Conseil d'Administration de la FDC adopte annuellement un budget par GIC dont le montant est adapté à la surface du territoire et aux aménagements prévus dans leur Plan d'actions. L'enveloppe globale était de 30 000 € sur la saison 2019-2020.



### Du lapin en montagne

Le 8ème GIC a été créé sur la commune de Oô dont le souhait est de réimplanter une souche naturelle de lapins de garenne. Avant la réintroduction de cette espèce, le GIC s'est investi à créer les garennes, à piéger et à ouvrir les friches. Ces aménagements ont permis d'accueillir des lapins repris à l'état sauvage dans le nord de Toulouse. Au printemps 2020, la souche locale a été observée.

Au fil du temps, le nombre de GIC a progressé. Toutes les espèces de petit gibier locales sont concernées dans cette gestion : lièvre, perdrix rouge, faisan et lapin.

Les deux espèces les plus prisées sont le faisan et le perdreau rouge.

Il est intéressant de souligner la volonté de réintroduire le lapin de garenne dans des secteurs où il a encore toute sa place.



**Communes en plan de  
gestion cynégétique  
Petit gibier**

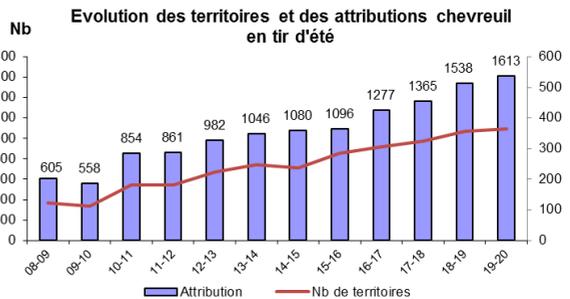
QGIS—Source FDC31



Aujourd'hui présent sur la totalité du département, le chevreuil connaît encore une progression importante de ses effectifs.

Pour mieux gérer les prélèvements, les gestionnaires ont développé la chasse estivale, appelée communément "tir d'été".

Ce mode de chasse à l'approche rassemble beaucoup d'adeptes de différents âges, de différentes régions voire de pays voisins.



Sur le graphique ci-contre, nous constatons que les attributions de tirs d'été sont en constante augmentation.

En 2019, **1613** chevreuils étaient attribués pour la saison estivale, ce qui représente près d'un quart de l'attribution départementale.

La progression de la demande est linéaire, en 10 ans les territoires demandeurs ont triplé : de 123 en 2008 à 365 en 2019.

Cela représente près de 70% des 533 attributaires du Plan de Chasse départemental.

Aujourd'hui l'attribution estivale moyenne par territoire est de l'ordre de 3.



**Le nombre d'attributions en tirs d'été ne peut excéder 50% de l'attribution totale.**

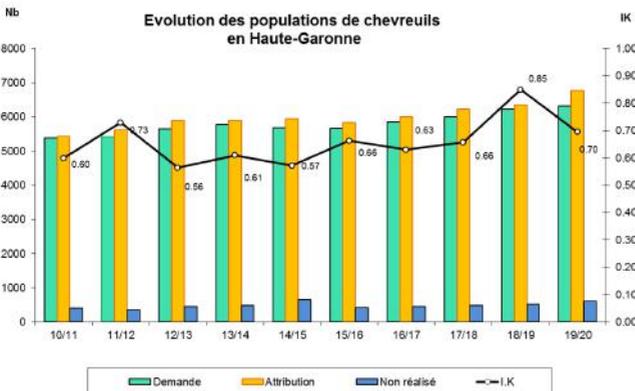
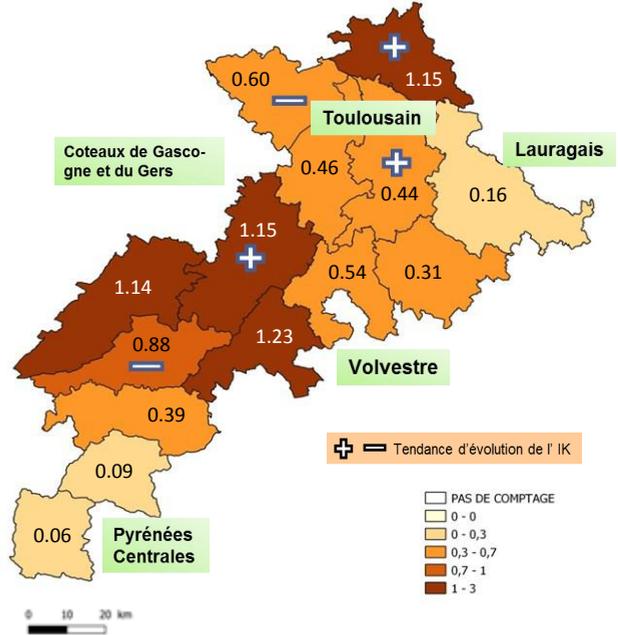
## Évolution de l'IK chevreuil par pays en 2019.

Sur la saison 2019/2020, en tenant compte de l'évolution annuelle, 6777 bracelets chevreuils ont été attribués. La réalisation des prélèvements a été supérieure à 90%.

Après la spectaculaire augmentation de l'indice kilométrique départemental l'an dernier, cet hiver après avoir parcouru 2477 km, nous avons enregistré sa diminution.

Son niveau est revenu à 0.7 consécutivement à une baisse dans les Coteaux de Gascogne et du Gers où les fortes attributions proposées ont été efficaces. Par contre une très forte progression de l'IK est enregistrée dans le Frontonnais où l'indice est passé de 0.57 à 1.15 animal au km parcouru.

Notons que les populations restent stables à un niveau raisonnable dans le Volvestre et à un niveau faible dans les Pyrénées.



Ce graphique montre qu'après un pic sur la saison 18/19, l'IK est revenu à un niveau acceptable.

Souhaitons que la tendance se confirme l'an prochain.



La progression quantitative et géographique du Cerf en Haute-Garonne avec des conséquences sur l'agriculture et la sécurité routière, a amené le conseil d'administration de la Fédération à proposer un dispositif inédit dès la saison 2018-2019 pour augmenter les prélèvements.

Cette procédure validée par l'administration et acceptée par les chasseurs a permis

d'augmenter significativement le Plan de Chasse 18-19 à 2 541 attributions, soit plus 33%.

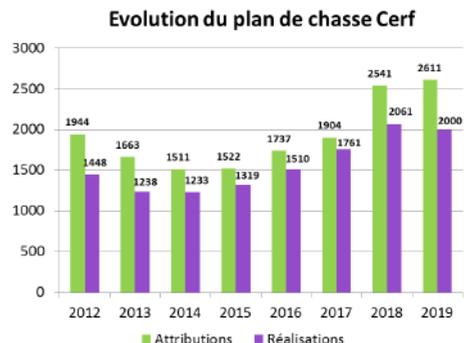
L'augmentation de 17% des prélèvements qui en a découlé a prouvé l'efficacité du dispositif. Le succès de cette opération a conduit la Fédération à renouveler cette action sur la saison 2019-2020, où 2611 cervidés (cerf, biche ou faon) ont été attribués .

## Quelle réalisation en 2019-2020 ?

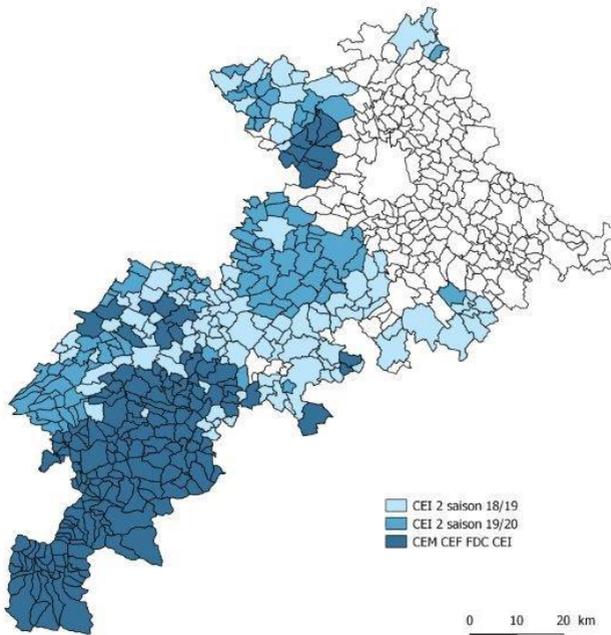
Le plan de chasse a été réalisé à 80 % (chiffre non définitif). Avec près de 2000 prélèvements recensés, les chiffres sont stables.

Le taux de réalisation faible dans les zones de colonisation ne doit pas être considéré comme un échec bien au contraire. Cela démontre que les responsables territoriaux ont connaissance de la présence de l'espèce, souhaitent en limiter l'extension, mais n'osent pas s'engager dans un plan de chasse

Cerf car les faibles effectifs rendent incertaine sa réalisation .



## EVOLUTION DU PLAN DE CHASSE CERF



### Un dispositif innovant...

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération a tout mis en œuvre pour faciliter les prélèvements du Cerf élaphe.

Rappel du dispositif :

1/ Toute attribution supérieure à celle de 2017-2018 (année de référence) est intégralement subventionnée par la Fédération, sur tout le département.

2/ Dans tous les territoires situés en zone de colonisation (hors pays Pyrénées centrales) :

- Un bracelet CEI (indifférencié) est proposé pour le premier prélèvement, il est complété par un CEF (biche) pour le second et ainsi de suite.
- Pour le territoire qui a obtenu sa première attribution d'un plan de chasse Cerf à partir de la saison 2018/19, il ne paiera que le(s) bracelet(s) utilisé(s).

### ...quels résultats ?

Les chasseurs ont bien joué le jeu en demandant un plan de chasse similaire à l'an dernier.

La réalisation du plan de chasse est estimée à plus de 80 % sur le département .

La Fédération a subventionné 576 bracelets pour la saison 2019-2020.

Pour les nouveaux territoires en phase de colonisation, 140 bracelets ont été délivrés, soit 60 de plus que l'an dernier.

5 % ont été réalisés.



Le prélèvement départemental sanglier a légèrement progressé, il est estimé à **5649** cette saison (chiffre non définitif, déclaré début mai).

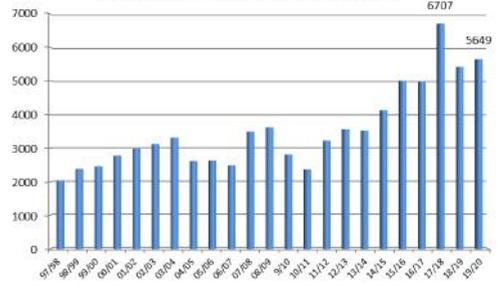
Dans le secteur montagne, les prélèvements sont stables, la diminution du tableau de chasse sur l'UG 3 est compensée par l'augmentation sur les UG 1 et 2.

Le Volvestre est en augmentation principalement sur l'UG 8, malgré une baisse des prélèvements sur l'UG 13.

C'est le Pays des Coteaux de Gascogne et du Gers qui connaît l'augmentation la plus sensible principalement sur l'UG 21.

Tous les autres secteurs du département sont sous le signe de la stabilité ou en progression modérée.

Evolution des prélèvements sangliers



## Tir d'été

A partir du 1er juin et jusqu'au 1er août, date d'ouverture de la chasse collective du sanglier, les détenteurs d'une autorisation préfectorale peuvent chasser le sanglier individuellement à l'approche ou à l'affût. Dans les zones cultivées, l'intervention des chasseurs en période estivale permet de limiter les dégâts agricoles. Sur la saison 2019-2020, 264 territoires ont fait cette demande, pour un total de prélèvements de 96 sangliers.

Evolution Tir d'été sanglier



## Les points noirs en surveillance

Conformément au Plan National de Maîtrise du Sanglier, il a été mis en place une procédure réglementaire de définition des points noirs en Haute-Garonne. La carte ci-dessous localise les communes où les dégâts sont significativement les plus importants et récurrents au cours des 5 dernières années.

### Battues administratives

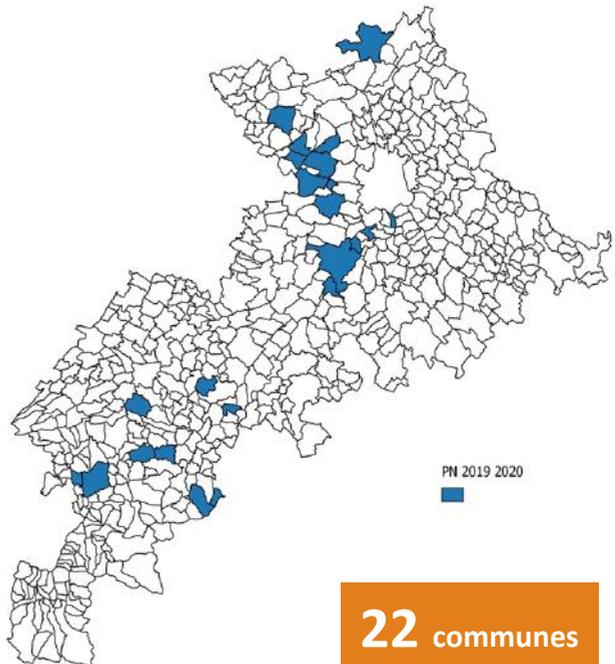
En dehors de la période de chasse, ou lorsque l'environnement ne permet pas une chasse dans des conditions sécuritaires, à la demande du Préfet, les lieutenants de louveterie interviennent pour organiser des interventions administratives.

Sur la saison 2018-2019, **155 animaux** ont été prélevés par ce moyen de régulation.

## La situation des points noirs était pour la saison 2019-2020 :

### Liste des communes en points noirs

COMMUNE
BARBAZAN
MONTESPAZAN
POINTIS-INARD
SAUVETERRE-DE-COMMINGES
FRANCAZAL
URAU
LATOUE
MARIGNAC-LASPEYRES
MONTCLAR-DE-COMMINGES
MURET
SAUBENS
LE FAUGA
FRONTON
PECHBUSQUE
PINSAGUEL
PLAISANCE-DU-TOUCH
LASSERRE
LEGUEVIN
LEVIGNAC
MONDONVILLE
PIBRAC
THIL



**22** communes



L'isard fait l'objet d'un suivi annuel sur la totalité de sa zone de présence.

6 ans après l'épisode de pestivirose, les résultats des comptages de l'été 2019 confirment la tendance générale de reconstitution des populations.

Les bonnes conditions météorologiques de l'été dernier ont permis de prospecter les 7 unités de gestion. Les résultats obtenus sont variables, comme le traduit le graphique ci-dessous.

La population de l'UG de Melles, est en baisse

avec 350 animaux observés soit 100 de moins que l'année 2017.

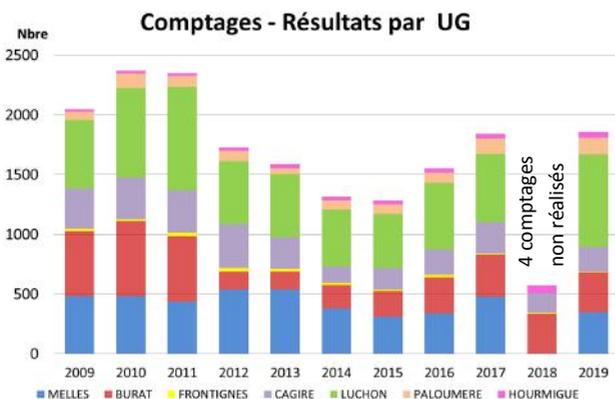
Burat est stable avec 330 observations.

Notons la belle progression de UG Luchon où près de 780 isards ont été comptabilisés, contre 570 en 2017.

Après une baisse en 2018, Cagire est revenu à un niveau de 200 animaux observés, soit 40 de plus que l'an passé.

Pour le massif de Paloumère, avec 140 animaux dénombrés, les effectifs ont doublé en 6 ans.

Frontignes est stable avec 9 observations et l'UG d'Hourmigué est en baisse d'effectif de 20%.



- Melles : baisse
- Burat : stabilité
- Frontignes : stabilité
- Cagire : faible reprise
- Luchon : hausse
- Paloumère : hausse
- Hourmigué : baisse



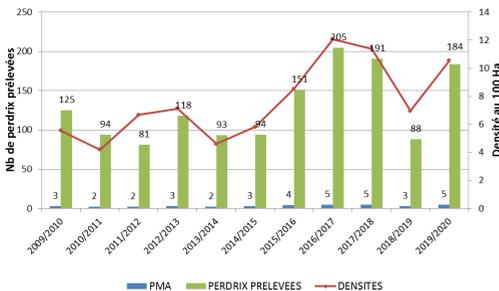
Les trois espèces de galliformes présentes en Haute-Garonne : lagopède, grand tétras et perdrix grise de montagne, font l'objet d'un suivi quantitatif annuel par le service Suivi Faune sauvage de la FDC 31.

## Comptages et prélèvements perdrix grises de montagne

Les valeurs de densité de perdrix grises sont obtenues par la réalisation de comptages aux chiens d'arrêt en été. Ce suivi permet de mettre en évidence que la taille des populations fluctue principalement sous l'influence



Evolution du tableau de chasse, du P.M.A et de la densité de perdrix



des conditions météo qui conditionnent la qualité de la reproduction.

Le graphique ci-contre indique que les prélèvements de perdrix grises sont rigoureusement adaptés à l'évolution de la densité.

Cette saison, notons que les comptages ont montré que les populations étaient revenues à un niveau correct, avec une densité aux environs de 10-12 oiseaux/100 ha. Ces résultats ont permis de rétablir un PMA de 5 oiseaux par chasseur sur la saison 2019-2020.

Cette année sur 187 carnets restitués, 69 chasseurs ont prélevé 184 oiseaux.

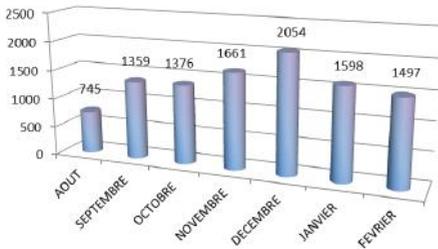


Sur les **757** registres distribués pendant la saison 2018/2019, 80% des 608

retournés, sont exploitables. Les données recueillies permettent d'améliorer les connaissances en matière de gestion des espèces.

Les statistiques présentées ci-après concernent exclusivement le sanglier.

**Nombre mensuel de battues**  
**Saison 2018-2019**



Le graphique ci-dessus représente la répartition mensuelle des 10 290 battues organisées sur notre département cette saison. Le mois d'août avec ses températures élevées est moins propice à l'organisation de chasses collectives.

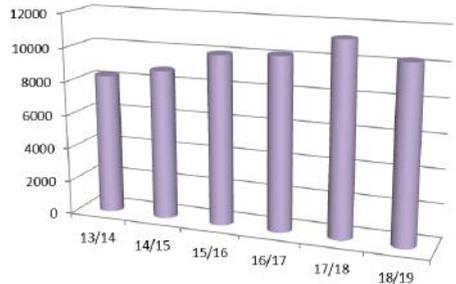
## Les chiffres clés

- Plus de 10 000 battues organisées sur la saison 2018-2019
- 12 chasseurs en moyenne sont présents par battue
- 1 sanglier est prélevé toutes les 2 battues

La pression de chasse monte progressivement jusqu'au mois de décembre où sont organisées plus de 2000 battues.

Le dernier mois de chasse reste très actif avec près de 1500 traques organisées.

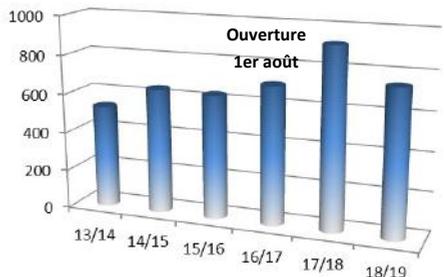
**Evolution annuelle du nombre de battues**



Nous constatons que sur l'année 2018-2019, après une courbe en constante augmentation au cours des 5 dernières années, le nombre de battues organisées en Haute-Garonne, a baissé. Cette tendance est le reflet de l'évolution des populations de sangliers et de l'effort consenti par les chasseurs pour la réguler.

De la même manière et suivant la tendance de l'année, les prélèvements d'août ont ralenti comme en témoigne le graphique ci-dessous.

**Evolution des battues en août**





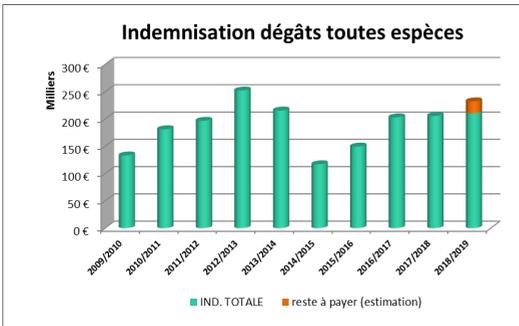
L'enveloppe annuelle des indemnités liées aux dégâts fluctue entre 100 000 € et 300 000 €. Ces variations sont tributaires de la surface endommagée et du prix des cultures.

Sur la saison 2018-2019 cette enveloppe est estimée à 210 000 €. Les dossiers peuvent être indemnisés jusqu'à 2 ans après le sinistre selon la rapidité de réception des justificatifs liés aux contrats.

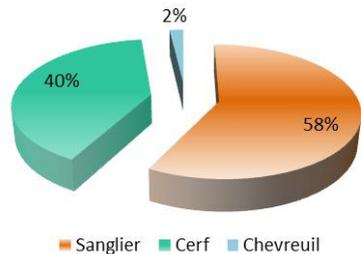
La hausse constante des prélèvements maîtrise les dégâts occasionnés aux cultures.

Si le sanglier est le principal auteur des dégradations, nous constatons depuis quelques années que le cerf prend une place importante dans les indemnités. Alors qu'il y a 10 ans les cervidés étaient peu présents dans le tableau des indemnités, aujourd'hui ils représentent 40% du total des dégâts.

Cette progression intervient sur les orientations de gestion préconisées par la FDC31, la pression de chasse exercée par les chasseurs, le tout complété par les dispositifs de protection des cultures.



## Répartition dégâts par espèce



Les expertises sont réalisées par une équipe de 9 estimateurs dont 7 salariés de la Fédération.

**Sur la saison 2018-2019, il y a eu 144 réclama-  
nants pour 202 dossiers .**

## Service environnement





La Fédération est consciente que la biodiversité générale ou ordinaire doit être préservée voire améliorée. Une des principales missions du service Environnement de la FDC31 consiste à valoriser les connaissances cynégétiques dans les projets d'aménagements.

De nombreuses actions sont menées dans différents paysages du département : en plaine, en zone de montagne, en zones humides et en zone urbaine. Les interventions peuvent être financées par des fonds publics suivant les programmes environnementaux.



**Agrifaune** : Avec la création de OFB et la fusion des régions, la FDC31 a choisi de travailler sur la gestion de l'inter-culture avec des techniques favorables à la petite faune de plaine.

13 ha ont étéensemencés immédiatement après la récolte du blé, en sorgho fourrager, millet et sarrasin sur la commune de Merville.

## Couvert d'Intérêt Faunistique et Floristique : le CIFF

La FDC31 favorise le développement des jachères auprès des agriculteurs sur l'ensemble du département.

Notons que, portée par la sensibilité des chasseurs impliqués sur l'amélioration des habitats, la majorité des contrats est réalisée sur les GIC : 250 ha sur les 350 ha.

L'entretien de ces parcelles favorise l'ensemble de la biodiversité locale.



## Miléoc :

Pour la 3ème année consécutive, la FDC31 a engagé des restaurations sur 2 GIC.

Sur le GIC Nère-Louge 25 mares ont été restaurées, sur le GIC GTC, 3 nouvelles mares ont complété la restauration des 14 déjà restaurées en 2018. De nouvelles conventions de travaux sont en cours de signature avec les propriétaires sur le GIC Hers Ariège.



En 2020, une phase d'évaluation sur les 94 mares déjà restaurées depuis 10 ans permettra de définir les points forts et points faibles du programme sur le **rôle écologique, l'état fonctionnel et social des mares.**

## Étude d'impact des installations éoliennes ou photovoltaïques

La FDC31 est régulièrement sollicitée par des sociétés pour des projets d'installations d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques, afin de prendre en compte l'activité cynégétique et l'impact sur les habitats locaux. L'étude réalisée par nos services permet d'expertiser, de diagnostiquer, et de proposer des actions qui minimisent l'impact sur les espèces.

Les actions de compensation écologiques proposées sont multiples : plantation de haies, mise en jachères environnementales et faune sauvage, cultures à gibier, restauration de mares, plantation de bosquet, installation de postes surélevés pour la chasse...

## Corribior :

L'étude sur la Perdrix Rouge équipée de GPS a permis d'identifier les éléments agricoles et paysagers favorables à cette espèce : la haie arbustive avec une bande enherbée, la bordure de champs enherbée d'une largeur de 2 mètres, les couverts d'inter-culture pour l'élevage des jeunes.

En partenariat avec Arbres et Paysages d'Au-tan, la FDC31 sensibilise agriculteurs et collectivités sur la conservation et l'amélioration des éléments cités ci-dessus.



**Habios** : Une des principales conséquences de la déprise agricole est la fermeture des milieux montagnards.

Cette évolution réduit les zones favorables à la reproduction de la perdrix grise de montagne et donc à son développement.

En 2019, la FDC31 a équipé et suivi 6 perdrix grises de montagne équipées de balises so-laires GPS sur la commune d'Artigue.

Cette étude a permis d'identifier les habitats de nidification et l'ampleur de la dispersion de cette espèce sur le massif.



## Le Conseil Départemental et la Fédération 31 au secours des noyés !

Le canal de St Matory est une infrastructure qui perturbe les déplacements de la faune sauvage.

La Fédération des chasseurs a souhaité travailler sur cette problématique en collaboration avec le SMEA 31 gestionnaire de l'ouvrage pour limiter les nombreuses noyades de grand gibier.

Ce partenariat a débuté en 2014, par la pose d'une drome en amont de la micro-centrale de Mondavezan, fournie par le Conseil Départemental 31. En 2018, une seconde drome a été installée en amont de la première sur la commune de Martres-Tolosane. Ces dispositifs positionnés de façon à guider les animaux immergés vers une rampe

d'accès ont été efficaces au vue des clichés recueillis par les appareils photos installés par la FDC31.

Les travaux d'entretien du canal ont été perturbés ce printemps occasionnant une remise en eaux à un niveau inférieur à la normale, ce qui semble avoir été fatal à une quinzaine de chevreuils.



## Friches urbaines

La Direction Départementale des Territoires (DDT 31) et les Lieutenants de Louveterie du département ont missionné la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC 31) afin d'engager une réflexion pour limiter les nuisances occasionnées par le Sanglier au sein des secteurs les plus urbanisés du département.

Comme toute espèce, la dynamique démographique du Sanglier dépend de facteurs écologiques tels que la ressource alimentaire, la pression de prédation (chasse y compris), les conditions climatiques et la capacité d'accueil du milieu.

En zone urbaine, où la chasse est impossible, où la nourriture est pléthorique et où les conditions climatiques sont clémentes été comme hiver, le seul levier d'action possible sur l'espèce est la gestion de son habitat.

La FDC31 a donc recommandé à l'Administration d'agir prioritairement pour limiter et réduire la présence de friches en milieu urbain.

Un projet de gestion des friches urbaines au sein de la grande agglomération toulousaine a

donc été élaboré en partenariat avec les Services de l'Etat, les Lieutenants de Louveterie et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Il vise à identifier les remises les plus problématiques pour mettre en œuvre des actions concrètes de gestion de la végétation.

Dès cet hiver, la FDC31 a équipé 2 sangliers de GPS pour ainsi mieux connaître leurs déplacements et identifier les remises. En complément, plusieurs appareils photos infra-rouges ont été disposés sur les passages des animaux afin de mesurer la fréquentation.

Avec cette démarche, la FDC31 entend proposer aux élus locaux et aux propriétaires d'élaborer des projets permettant de remettre en état les parcelles enrichies à l'aide d'aménagements plus favorables à la biodiversité et moins au sanglier.

Il pourra en découler des propositions de travaux de débroussaillage, d'implantation de couverts faunistiques, ou encore de mise en place de jardins partagés, de ruchers urbains, d'éco-pâturage... tout en conservant les corridors écologiques.

Ce beau projet promet un bel avenir de cohabitation équilibrée entre les citadins et la grande faune.

☎ 06.07.90.05.88

✉ formatchasse@orange.fr

**FORMAT CHASSE** 

Améliorer vos performances à la chasse

## Stages et ateliers de perfectionnement



**Maniement  
des armes**



**Techniques  
de tir**



**Ethique  
de chasse**

**A PARTIR DE 35€**  
**POUR LES CHASSEURS HAUT-GARONNAIS**



La maladie d'Aujeszky est une maladie virale hautement contagieuse chez les suidés (cochons et sangliers), et qui peuvent la transmettre aux chiens. Elle est présente sur tout le territoire français.

Il est important de se rappeler que **cette maladie virale n'est pas une zoonose, donc pas transmissible à l'homme**. La viande des animaux malades est consommable.

Cette maladie touche le système nerveux central. Chez les cochons, elle évolue rapidement vers une encéphalite mortelle (en 48 heures). Chez le sanglier, faute de pouvoir les observer, nous ne connaissons pas l'évolution de la maladie.

Chez le chien c'est souvent la gueule qui est touchée, car il est essentiellement exposé en mangeant des abats contaminés ou en mordant un sanglier excréteur. Les démangeaisons provoquent un prurit automutilant caractéristique. D'autres symptômes peuvent alerter le propriétaire du chien : perte d'appétit, fièvre persistante, troubles nerveux. La mort du chien contaminé intervient dans les 2 ou 3 jours. La maladie d'Aujeszky est appelée aussi la « pseudo-rage » à cause de ces symptômes nerveux. A noter qu'elle n'est pas contagieuse entre chiens.

La maladie est inapparente chez le sanglier. C'est donc souvent parce qu'un chien meurt d'Aujeszky que l'on s'aperçoit de la présence de la maladie dans un département, les chiens servent en quelque sorte de sentinelle ...

**Plusieurs mesures de précaution sont préconisées car elles demeurent les seuls moyens de « protection » des chiens de chasse.**

Recommandations à respecter pour limiter une éventuelle transmission à un chien lors de vos parties de chasse :

- ◆ Ne pas donner de produits crus de sanglier aux chiens (surtout les abats et les poumons, foyer de contamination)
- ◆ Le virus n'est pas détruit à la congélation. Ainsi, la seule façon de réduire le risque de contamination par la viande de sanglier est de la faire bien cuire
- ◆ Désinfecter rapidement les plaies de chasse
- ◆ Ne pas dresser des chiens trop « mordants » ... autant que possible.

Aucune restriction particulière à la pratique de la chasse au sanglier n'est envisagée en Haute-Garonne. Continuez à pratiquer votre passion ! et prévenez votre vétérinaire si vous constatez un comportement suspicieux de votre chien.

**Merci de votre implication sanitaire.**



Tous les ans, les chasseurs doivent acquérir leur validation annuelle pour pouvoir chasser. Le service Guichet unique de la FDC, leur propose des ventes en ligne, à l'accueil ou par correspondance.

En Haute Garonne, nous comptabilisons 11427 chasseurs ayant validé dans notre département sur la saison 2019-2020 (hors validations temporaires).

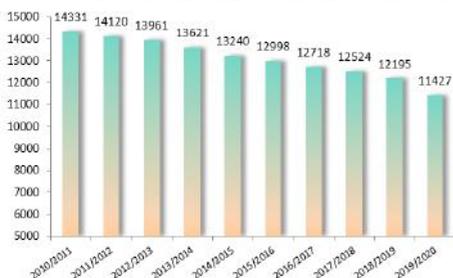
Après une régression constante des validations entre 1.5 % et 2.5 % depuis plusieurs saisons, cette année ce chiffre atteint un record de 6.3 %, soit 775 chasseurs en moins.



Les validations nationales, avec un nouveau prix attractif, ont significativement augmenté au détriment des départementales.

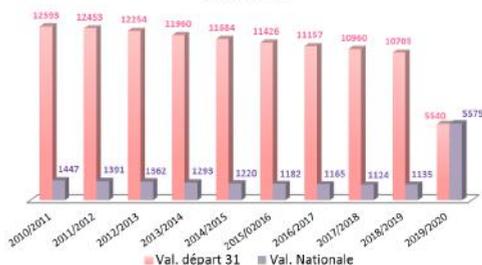
Les validations nationales ont quintuplé, alors que les validations départementales ont diminué de moitié.

**Evolution du nombre de chasseurs**



Cette baisse s'explique par les nouvelles règles liées à la réforme et notamment la suppression des validations bi-départementales, qui représentaient plus de 650 validations venant de chasseurs extérieurs.

**Evolution des Validations départementales et nationales**



Ces chiffres confirment le besoin de mobilité demandé par les chasseurs depuis plusieurs années.

Notons que les validations temporaires sont passées de 490 à 190 en une seule saison, là aussi l'effet validation nationale à 205 € se fait ressentir.

Le nombre de nouveaux chasseurs reste stable entre 300 et 400 suivant le nombre de sessions du permis. La nouvelle dynamique mise en place par la Fédération avec l'action "Accueil et fidélisation" a été bénéfique, mais ces 2 actions ne sont pas suffisantes pour stabiliser l'érosion du nombre de chasseurs en Haute-Garonne.

## Chiffres clés

- ◆ 7992 assurances chasse prises lors des validations
- ◆ 45 parrainages
- ◆ 312 validations nouveaux chasseurs



# Le élus de la FDC31

Les élus représentent la Fédération de la Haute-Garonne dans tout le département. Ils constituent le conseil d'administration et participent aux commissions afin de définir et d'évaluer la mise en œuvre de la politique fédérale et le développement de la chasse dans le département.



**Christophe Izard**



**Yves Géraud**



**André Fourcade**



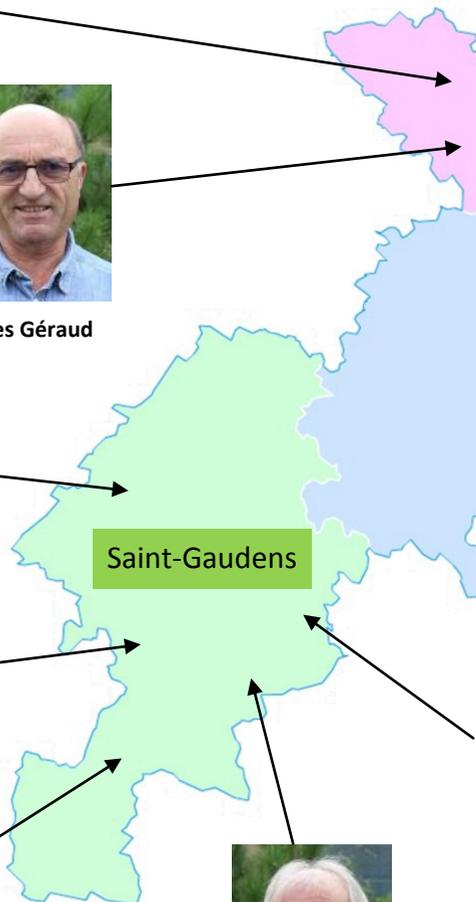
**Jean-Pierre Niccoli**



**Pierre Daspét**



**Jean-Louis Fauroux**





**Didier Merle**



**Mathieu Fontez**



**Alain Vialars**



**Jean-Jacques Ramade**



**Jean-Baptiste Sinigaglia**



**Alain Messal**

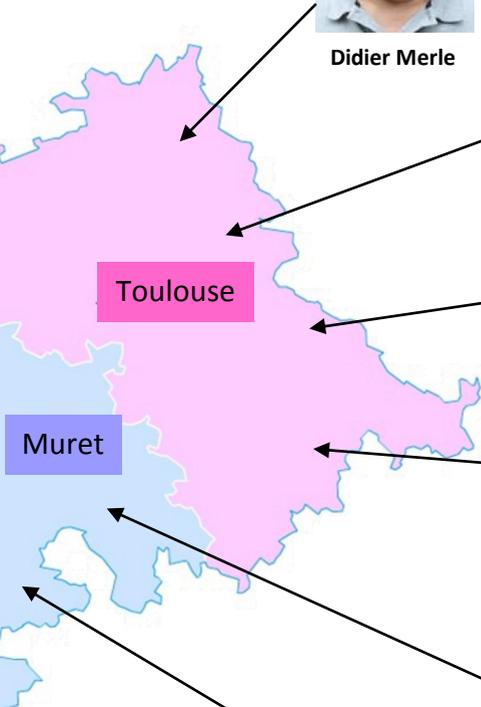
Représentant les autres formes  
d'organisation de la chasse



**Jean-Pierre Laporte**



**Jean-Bernard Portet**



# Le personnel fédéral

Présentation de l'ensemble du personnel de la Fédération de la Haute-Garonne  
qui a œuvré durant toute la saison 2019-2020.



Sébastien Déjean



Henri Goizet



Fabrice Aliacar



Arnaud Gaujard



Annick Mulo



Florian Arroyo



Virginie Audouy



Cédric Cabal



Michael Lapeyrade



Audrey Lousteau



Romain Mongeot



Julie Grézeleau



Geoffrey Darmani



Johan Roy

Ainsi que toutes les personnes en contrat, en convention, services civiques et stagiaires qui ont participé aux missions de la FDC : Anaëlle, Anaïs, Anne-Charlotte, Céline, Lola, Marie, Marie-Amélie, Valentine, Armand, Loïc, Simon, Thomas...

**Responsable des Services**  
**Sébastien DEJEAN**  
Coordination de l'ensemble des services de la FDC 31  
Relations avec le Président et le Conseil d'administration

**Accueil physique et téléphonique**  
Virginie Audouy – Audrey Lousteau – Julie Grezeleau - Annick Mulot

<b>Service Adhérent</b> Coordinateur <i>Fabrice Allacac</i>	<b>Service Formation</b> Coordinateur <i>Fabrice Allacac</i>	<b>Service Plan de Chasse Dégâts Gibier</b> Coordinateur <i>Henri Golzet</i>	<b>Service SUIVI Faune Sauvage</b> Coordinateur <i>Henri Golzet</i>	<b>Service Plan de Gestion</b> Coordinateur <i>Arnaud Goulard</i>	<b>Service Environnement</b> Coordinateur <i>Arnaud Goulard</i>	<b>Service Communication</b> Coordinateur <i>Henri Golzet</i>	<b>Service Guidelet unique</b> Coordinatrice <i>Annick Mulot</i>	<b>Service Comptabilité</b> Mutualisation
<b>Conseil juridique</b> <i>Fabrice Allacac</i>	<b>Organisation pratique</b> <i>Michael Lapeyrade</i>	<b>Gestion technique</b> <i>Florent Arroyo</i>	<b>Gestion technique</b> <i>Cédric Cabrol</i>	<b>Gestion technique</b> <i>Arnaud Goulard</i>	<b>Gestion technique</b> <i>Arnaud Goulard</i>	<b>Gestion des publications</b> <i>Annick Mulot</i>	<b>Règle</b> <i>Annick Mulot</i> Validations Personnel saisonnier + Julie, Brigitte, Audrey	<b>Service général et service dégâts de gibier</b> Convention mutualisation FDC31/FDC32
<b>Espace adhérent</b> <i>Audrey Lousteau</i> <i>Annick Mulot</i>	<b>Gestion administrative</b> <i>Virginie Audouy</i>	<b>Gestion administrative</b> <i>Virginie Audouy</i>	<b>Gestion administrative</b> <i>Virginie Audouy</i> <i>Audrey Lousteau</i>	<b>Gestion administrative</b> <i>Virginie Audouy</i> <i>Audrey Lousteau</i>	<b>Gestion administrative</b> <i>Virginie Audouy</i> <i>Audrey Lousteau</i>			
<b>Cartographie</b> <i>Florent Arroyo</i> <i>Annick Mulot</i>	<b>Formateurs</b> <i>Michael Lapeyrade</i> <i>Fabrice Allacac</i> <i>Geoffrey Darmont</i> <i>Romain Mongest</i> <i>Thomas Richard</i>	<b>Estimateurs</b> <i>Florent Arroyo</i> <i>Henri Golzet</i> <i>Cédric Cabrol</i> <i>Michael Lapeyrade</i> <i>Fabrice Allacac</i> <i>Geoffrey Darmont</i> <i>Romain Mongest</i>	<b>Techniciens</b> <i>Florent Arroyo</i> <i>Henri Golzet</i> <i>Cédric Cabrol</i> <i>Fabrice Allacac</i> <i>Michael Lapeyrade</i> <i>Geoffrey Darmont</i> <i>Romain Mongest</i>	<b>Intervention, expertise milieux</b> <i>Romain Mongest</i> <i>Geoffrey Darmont</i>	<b>Intervention, expertise milieux</b> <i>Johan Roy</i> <i>Julie Grezeleau</i> <i>Romain Mongest</i> <i>Geoffrey Darmont</i>			

**FEDERATION DES CHASSEURS  
de la HAUTE-GARONNE**  
**Organigramme des SERVICES**

**Siège :** 17 avenue Jean Gonod – CS 85861  
31506 TOULOUSE Cedex 5  
Tél : 05 - 62 - 71 - 59 - 39  
@ : fdc31@chasseurfrance.com

**Annexe :** Impasse de la Chapelle  
31800 VILLENEUVE DE RIVIERE  
Tél : 05 - 62 - 00 - 81 - 03

# Le cabinet Pierre-Antoine OURLIAC,

vous accompagne depuis 35 ans !

C'est votre  
**assurance chasse**  
à partir de **20** €  
pour la saison 2020-2021

C'est aussi  
la 1<sup>ère</sup> validation  
**OFFERTE** <sup>(1)</sup>  
pour les nouveaux chasseurs

(1) Détail complet de l'offre sur [www.cabinetourliac.fr](http://www.cabinetourliac.fr)

## NOS PRODUITS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

- AUTO / MOTO
- RESPONSABILITE CIVILE
- HABITATION
- DOMMAGES AUX BIENS
- ACCIDENTS DE LA VIE
- VEHICULES PRO.
- PREVOYANCE
- GESTION DE PATRIMOINE

**Allianz** 



OURLIAC  
CABINET D'ASSURANCES

15 bis, rue du Languedoc - 31000 Toulouse  
05 34 45 51 45 - [contact@cabinetourliac.fr](mailto:contact@cabinetourliac.fr)



Pensez à consulter le site internet de la FDC31

Retrouver nous à l'adresse : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/>



Des informations utiles toute l'année, des fiches techniques par espèce, l'actualité cynégétique, les dates d'ouverture et de fermeture, les formations permis de chasser, piégeurs, gardes chasse, arc ....

Inscrivez-vous sur [jchasse31.fr](http://jchasse31.fr), le programme de publication des offres d'accueil des territoires pour les chasseurs.



[jchasse31.fr](http://jchasse31.fr)



Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Haute-Garonne

17, avenue Jean Gonord—CS 85861  
31506 TOULOUSE Cedex 5

Tél : 05.62.71.59.39 / Fax : 05.62.71.59.38

Courriel : [fdc31@chasseurdefrance.com](mailto:fdc31@chasseurdefrance.com)

**TRACERF**

La Traçabilité du gibier